

St

Louis - Robertsau

Paroisse catholique



Lettre St Louis

n° spécial - octobre 2015

ISSN : 2265-2191

Communiqué du Conseil de fabrique

*Maison paroissiale :
un projet pour demain*





© 2015 Paroisse Saint Louis Robertsau - Tous droits réservés

UN FOYER PAROISSIAL ADAPTÉ AUX BESOINS DU 21^{ème} siècle !

Nul n'ignore le souhait du Conseil de fabrique de la paroisse Saint Louis de la Robertsau de bâtir une nouvelle maison paroissiale dans le jardin privé dont il est le propriétaire. Nul n'ignore, non plus, que pour ne pas obérer les finances paroissiales ni mettre à contribution celles des collectivités publiques, le produit de la vente de l'ancien foyer devra couvrir les frais de construction, d'aménagement et d'équipement de ce nouvel espace de réunions et de rencontres de la communauté paroissiale catholique !

Ce schéma, adopté par un Conseil de fabrique unanime, a été esquissé par des contraintes normatives et démographiques, l'exigence d'une maîtrise financière et environnementale ainsi que le résultat d'une consultation des forces vives de la paroisse et de ses différents utilisateurs.

Rien de neuf sous le soleil au cours des derniers mois, si ce n'est un déferlement médiatique dans les journaux et les réseaux sociaux qui ont quelque peu brouillé la visibilité du projet, semé le désarroi, voire le doute, à force d'informations erronées ou partielles et de jugements souvent à l'emporte-pièce.

Il a donc semblé nécessaire et opportun aux membres du Conseil de fabrique de rappeler quelques faits pour remettre ce projet dans une juste perspective... !

Genèse d'un projet ...

Depuis plusieurs années, la communauté paroissiale Saint Louis de la Robertsau réfléchit et débat de l'avenir de son foyer !

Depuis 2014, la responsabilité de la gestion et de l'organisation de ce foyer incombe au Conseil de fabrique, désormais confronté à un triple défi :

- ◇ un défi règlementaire et financier : mettre aux normes l'actuel foyer, mais avec quel argent ? Édifier un nouveau bâtiment en le finançant avec la vente de l'ancien ? Ayons simplement à l'esprit que les travaux de mises en conformité et de rénovation du sous-sol s'élèveraient à 500 000 euros !
- ◇ pour trouver la meilleure solution, le Conseil de fabrique a consulté les forces vives de la paroisse : équipes sacerdotales, EAP, Conseil pastoral, catéchistes, Conférence Saint Vincent de Paul, groupe scouts, ancien comité du foyer ...
- ◇ propriétaire à la fois du jardin contigu à l'église et du foyer actuel, le Conseil de fabrique a mené une réflexion prospective, en toute transparence, avec le diocèse d'Alsace et la ville de Strasbourg.

Un projet rationnel

A l'issue de ces différentes consultations, le Conseil de fabrique a unanimement arrêté le scénario qui lui semble le plus pertinent et correspondre, le mieux, à la fois aux attentes et aux demandes de ses utilisateurs habituels : la construction d'une nouvelle maison paroissiale, sise à côté de l'église catholique Saint Louis de la Robertsau.

Cette option présente objectivement plusieurs avantages :

- ◊ la proximité immédiate d'un nouveau foyer à côté de l'église réduit de manière drastique les problèmes de sécurité liés aux déplacements de groupes d'enfants et de jeunes entre l'église et le foyer actuel, facilite le travail des animateurs du foyer et optimise la synergie entre l'église et la nouvelle maison paroissiale ;
- ◊ l'adaptation aux exigences de la pastorale et des spécificités paroissiales de la Robertsau est plus facile à atteindre avec une construction nouvelle plutôt qu'avec un bâtiment ancien ;
- ◊ la vente de l'ancien foyer pour financer la construction d'une nouvelle maison paroissiale permet d'éviter au Conseil de fabrique d'obérer ses ressources propres insuffisantes et de faire appel à des subventions publiques dans un environnement budgétaire difficile.

Par ailleurs, comme propriétaire responsable et citoyen, le Conseil de fabrique a veillé à :

- ◊ choisir un acheteur connu et reconnu sur la place de Strasbourg, la Société ICADE, composante immobilière de la Caisse de Dépôt et de Consignation ;
- ◊ adopter une démarche partenariale avec la ville de Strasbourg dont les services ont été tenus au courant de toutes les étapes de la démarche qui s'inscrit dans la logique de la politique urbaine des édiles municipaux : ainsi 25% de logements sociaux sont prévus sur le site de l'ancien foyer qui doit permettre l'édification de logements s'intégrant dans le tissu urbain ;
- ◊ préserver également une harmonie patrimoniale en consultant l'architecte des Bâtiments de France qui a validé le choix architectural du Conseil de fabrique pour la nouvelle maison paroissiale ;
- ◊ privilégier le choix d'une construction à haute valeur environnementale permettant de réduire les frais de fonctionnement d'une telle installation et de nous engager délibérément dans une démarche écologique.

Une maison paroissiale adaptée et ouverte !

Aujourd'hui, la balle est dans le camp de la ville de Strasbourg qui doit encore définitivement valider la possibilité de constructibilité du nouveau foyer, préalable indispensable au dépôt de permis de construire.

Par ailleurs, le Conseil de fabrique est convaincu que la qualité du débat entre ICADE et les édiles strasbourgeois permettra de trouver le juste équilibre entre une densification urbaine maîtrisée, des espaces de « respirations » indispensables à des citadins et des équipements publics harmonieusement répartis.

L'unique souci du Conseil de fabrique est de travailler au service du bien commun. Les opposants au projet – qui aiment à se présenter comme les plus ardents défenseurs de ce bien commun - n'en ont pas le monopole, notamment lorsqu'ils l'instrumentalisent pour défendre des intérêts particuliers ou pour des manœuvres politiciennes.

Bien entendu, tout développement nouveau dans ce dossier fera l'objet d'une information à l'ensemble des paroissiens.

Les membres du Conseil de fabrique



